



MAIRIE
DE

CÉLY-EN-BIÈRE

77930

Tél. : 01 64 14 24 34

Fax : 01 64 14 24 31

Cély, le 2 novembre 2017

Objet : Lettre info n°24

Madame, Monsieur,

Cette lettre accompagne l'**enquête transports lancée par la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau**. Je me permets d'insister auprès de vous sur l'importance de ce sondage qui a pour objectifs d'améliorer le réseau existant et d'obtenir la mise en place d'un mode de transport à la demande qui viendrait compléter les lignes régulières de notre territoire. Dans nos communes rurales, une offre de transport à la demande permettrait une plus grande autonomie lorsque nous devons nous rendre dans les gares ou autres points stratégiques. Nos demandes ne seront prises en compte que si nous sommes nombreux à compléter le questionnaire. Je vous remercie à l'avance pour l'attention que vous porterez à cette enquête et pour le temps que vous consacrerez pour répondre à l'ensemble des questions.

Les formulaires complétés sont à déposer à la mairie avant le 10 novembre 2017.

Autre point important de cette lettre : **la modification simplifiée du PLU de Cély.**

La modification du PLU a été approuvée le 29 juin 2017 par le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau. Il se trouve que les changements adoptés le 29 juin dernier, ne s'appliquent pas aux zones à urbaniser 1AUa (zone située au nord du village près du golf) et 1AUb (Zone dite Chemin de Boigny).

Il convient donc d'apporter des modifications au règlement de ces zones d'urbanisation future afin de conserver une cohérence entre les zones urbaines (Ua et Ub).

La procédure retenue s'inscrit dans le champ de la Modification simplifiée qui nécessite une enquête publique sans commissaire enquêteur.

Le dossier est mis à la disposition du public du 25 octobre au 23 novembre 2017 en mairie de Cély ou au siège du Pays de Fontainebleau ainsi que sur le site internet de la commune : « cely.fr ».

Chacun pourra consigner sur le registre prévu à cet effet ses observations en mairie aux jours et heures d'ouverture au public ou envoyer ses remarques à l'adresse mail suivante : « **cely.plu@gmail.com** ».

Abandon des produits phytosanitaires dans le cimetière : Afin de faciliter l'entretien des cimetières, Le Parc Naturel Régional du Gâtinais français a mis à disposition des communes volontaires 25 m² de sédum (Couvre sol très résistant à la sécheresse poussant très bien sans engrais ni arrosage, même en sol très pauvre). Les tapis de sédum ont été mis en place par nos employés communaux au pied de certains murs et des chapelles. A titre expérimental également du gazon a été semé dans les allées latérales.

Arrêté interdisant le colportage : Pour des raisons de sécurité et éviter que de nouvelles fois de faux agents se fassent passer pour des représentants de sociétés ou de services de l'Etat, j'ai pris le 10 octobre 2017, un arrêté interdisant la vente et le colportage à domicile. En cette période des étrennes soyez particulièrement vigilants. La Société Kutler en charge du ramassage des ordures ménagères interdit la vente de calendriers à domicile, méfiez-vous donc des faux éboueurs. Seuls les pompiers de Saint Fargeau- Ponthierry et votre facteur habituel sont autorisés à faire appel à votre générosité. Pour toute autre sollicitation, appelez la gendarmerie de Cély au 01 64 81 90 85.

Une nouvelle association est née : Depuis la rentrée de septembre, l'Association célysiennne des sports de raquettes accueille le mardi soir dans la salle des fêtes, 2 groupes d'enfants à partir de 18h30 et un groupe d'adultes à 20h00. Le tennis de table rencontre un vif succès. Nous remercions le Président Sylvain Vançon et les organisateurs pour leur investissement au sein de la commune. Pour tout renseignement vous pouvez joindre le Président au 06 69 94 41 04.

A vos agendas :

Nous vous invitons à venir assister à la cérémonie qui aura lieu **le 11 novembre 2017 à 11 heures au monument aux morts**. Les enfants des cours moyens procéderont à l'appel des soldats morts au champ d'honneur et chanteront la Marseillaise sous la direction de Nelly Régula, Directrice de l'école Amans Alexis Monteil de Cély. Un vin d'honneur dans la salle des fêtes clôturera la cérémonie. Enfants et adultes, nous vous attendons nombreux.

Dimanche 26 novembre 2017 à 12h00 : repas des Aînés

Jeudi 14 décembre 2017 après-midi : Spectacle de Noël offert par la commune aux enfants de l'école

Mardi 19 décembre 2017 à partir de 16h30 : Noël des petits de 0 à 3 ans non scolarisés

Dimanche 14 janvier 2018 à 11h00 : Cérémonie des vœux du maire

Dans l'attente d'avoir le plaisir de vous rencontrer lors des différentes manifestations communales,

Bien cordialement,

Maryse GALMARD PETERS

Maire de Cély

